

Sous le rapport du HCE sur l'école primaire...

Notre but est ici d'analyser le rapport du Haut Conseil de l'Éducation sur l'école primaire, rendu public récemment (juillet 2007), en montrant que, loin de l'objectivité attendue, ce rapport appelle à des réformes (« en vue d'améliorer les résultats de l'école primaire ») directement dictées par le pouvoir politique.

Rappelons préalablement les recommandations de la Commission de Bruxelles, gardienne des traités européens et chargée de veiller au respect des critères budgétaires du Pacte de stabilité : diminution de la dépense publique, diminution du nombre de fonctionnaires.

L'objectif principal du nouveau gouvernement est donc, pour l'Éducation nationale, de fermer des dizaines de milliers de postes d'enseignants, dans le secondaire comme dans le primaire. Comment faire ?

Difficile, dans le primaire, de faire grimper les effectifs à plus de 30, voire 35, élèves par classe. C'est ici qu'il faut faire appel aux mathématiques :

Soient 2 villages voisins, dans chacun une école et dans chacune 2 classes de 18 élèves. Impossible de fermer une classe dans un village, à moins de créer une classe de 36 élèves. Mais si ces 2 écoles sont regroupées dans un village : $36 + 36 = 72$ élèves. $72 : 3 = 24$! Le tour est joué, une classe est fermée. C'est le principe de la fusion, qui est appliqué dans tous les domaines : ANPE et UNEDIC, Trésor public et Impôts, caisses de Sécurité sociale, etc...



L'objectif du gouvernement est donc le regroupement de milliers d'écoles, et donc la fermeture de milliers d'écoles, devant permettre la fermeture de milliers de postes d'enseignants du premier degré.

Ce projet, dans les tiroirs du Ministère, est connu : création des Etablissements Publics d'Enseignement Primaire, de 15 classes et plus. C'en serait fini de l'école communale. L'école du bourg accueillerait les élèves des villages voisins, élèves qui, dès le petit matin, emprunteraient les cars de ramassage, comme dans les pays du Tiers-monde, au mépris de leur confort, au mépris des conditions d'enseignement, au mépris de la vie du village.

Pour faire passer la pilule, pour mieux dissimuler l'aspect uniquement économique d'un tel projet, quoi de mieux qu'un rapport alarmant sur les mauvais résultats de l'école primaire, qui en situerait l'origine dans « la dispersion des écoles », « l'émiettement en petites structures » ?

Le Haut Conseil de l'Éducation

Le Haut Conseil de l'Éducation fut institué par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005. Il « émet des avis et peut formuler des propositions sur la pédagogie, les programmes, l'organisation, les résultats du système éducatif et la formation des enseignants ». Il compte 9 membres :

- 3 désignés par le Président de la République
- 2 par le Président de l'Assemblée nationale
- 2 par le président du Sénat
- 2 par le président du Conseil économique et social.

Vous pouvez constater qu'ils sont donc nommés par le pouvoir politique en place. Pourriez-vous imaginer que soient désignées, puis maintenues (voir l'affaire Laurent



Lafforgue) des personnalités en opposition avec lui ? Son indépendance idéologique est donc fortement sujette à caution.

Sur le rapport lui-même :

« à l'issue du primaire... 60% ont des résultats acceptables ou satisfaisants... 25% ont des acquis fragiles... 15% connaissent des difficultés sévères ou très sévères »

« ... les élèves qui sont en difficulté au CP le sont toujours par la suite... »

Le HCE en déduit que « l'école primaire ne permet pas de réduire les difficultés repérées au début de la scolarité obligatoire ».

Nous partageons ce constat, car nous dénonçons depuis longtemps l'entreprise de démolition de l'enseignement engagée par les « pédagogistes », les méfaits de la méthode « semi-globale » d'apprentissage de la lecture, qui sévit dès l'école maternelle, la liquidation de programmes nationaux cohérents et ambitieux, l'abandon de la transmission des connaissances, la loi d'orientation de 1989...

Nous dénonçons depuis longtemps les fermetures de classes, la liquidation des classes d'adaptation à effectif réduit (15) réservées autrefois aux élèves en difficultés, la disparition des classes de perfectionnement pour ceux « inadaptés », la désagrégation de l'enseignement spécialisé (achevée par la loi Montchamp)... ou encore l'interdiction faite aux enseignants d'enseigner que dénonce Adrien Barrot (page 8)

Le HCE va-t-il dénoncer ce que nous dénonçons ?

Que nenni ! Haro sur le redoublement, qui «*entérine les disparités sociales* ». Un élève qui redouble son CP progresserait moins que s'il passait au CE1 ; c'est peut-être vrai pour certains... mais pour avoir accueilli au CE1 des élèves n'ayant pas encore acquis la combinatoire, et ayant donc dû la leur faire acquérir en parallèle, c'est-à-dire en divisant la classe, c'est-à-dire encore en faisant double cours, je sais que le temps consacré à ces élèves n'a pu l'être aux autres, de ce fait pénalisés. A trop vouloir « raccrocher » les élèves en difficulté, on retarde ceux qui demandent « du grain à moudre », et le niveau d'exigence baisse inévitablement. A moins d'être magicien, messieurs les inspecteurs !... qui prétendent depuis longtemps que plus les niveaux dans la classe sont disparates, plus c'est enrichissant pour les élèves. Quand il fallut justifier la multiplication des cours doubles, causée par les fermetures de classes, tous avaient cet alibi pédagogique.

(La suite du rapport du HCE, d'ailleurs, est comique, préconisant dorénavant le contraire, pour justifier bien sûr le regroupement des écoles. Aucune incohérence n'arrête les pédagogues zélés.)

« *Le redoublement précoce signale un échec de l'école autant que de l'élève* ». Ben voyons ! Surtout quand on sait ce que ça coûte !

« *Les cycles n'ont pas été*

vraiment mis en oeuvre ». Expliquons : l'école primaire se composait de l'école maternelle et de l'école élémentaire. L'école élémentaire était divisée en 5 années, cours préparatoire, cours élé-

mentaires 1ère et 2ème année, cours moyens 1ère et 2ème année, avec un programme annuel bien défini. La loi d'orientation Jospin, en 1989, instaura 3 cycles : cycle des apprentissages premiers (premières années de maternelle), cycle des apprentissages fondamentaux (dernière année de maternelle, CP et CE1), cycle des approfondissements (CE2, CM 1 et 2). Déjà l'idée de fusion maternelle/élémentaire était avancée par le placement dans un même cycle de la dernière année de maternelle et des CP et CE1. 18 ans après, le constat est fait que les enseignants ont plus ou moins ouvertement ignoré cette loi. Stupides enseignants qui n'en ont pas saisi les bienfaits !

Qui dit cycle de 3 ans dit redoublement seulement possible en fin de cycle. Là aussi la résistance des enseignants a empêché que ne disparaissent les redoublements du CP : « *comme les parents ignorent ce texte, ils acceptent facilement ...* » Vilains enseignants qui profitent de l'ignorance des parents pour faire des bêtises. !

Qui dit cycle de 3 ans, dit liquidation des programmes annuels puisqu'il y a possibilité de reporter à l'année suivante une partie du programme, dit moins d'exigence, dit projets d'écoles pouvant décliner des programmes liés aux conditions locales, dit selon l'endroit où j'enseigne je m'adapte, dit fin de l'égalité des droits à l'instruction... Les instituteurs ne s'y sont pas trompés, qui ont continué, surtout la plupart des anciens, dotés de la mémoire historique de l'école, à appliquer leur programme annuel.

« *La question de la responsabilité de l'école maternelle dans l'échec scolaire ne peut pas être éludée* ».

Le rapport sur l'école maternelle est limpide dans ce à quoi on veut nous préparer.

Le HCE y déplore que « *les méthodes d'apprentissage s'alignent très souvent sur celles de l'école élémentaire* ». « *On trouve en*



*Europe d'autres formules destinées aux tout jeunes enfants qui ne séparent pas l'éducation de l'accueil, voire du maternage et des soins.. Le personnel y est formé pour tous les aspects du développement de l'enfant ; il comprend des professeurs qui sont spécialistes de la petite enfance... » Il comprend donc d'autres personnels que des professeurs ! Autres formules, autres personnels... voilà une bonne piste pour qui veut « dégraisser le mammoth » ! Le HCE invite donc le Ministère de l'Education nationale à « *étudier de plus près l'organisation et le fonctionnement de l'école maternelle* ».*

« *L'hiatus entre la maternelle et le CP est l'une des insuffisances les plus sérieuses de l'école primaire...* » Le HCE souligne la quasi absence de projets de cycle 2 (dernière année de maternelle, CP et CE1).

D'un côté le rapport déplore que l'enseignement en maternelle est trop calqué sur l'école élémentaire, de l'autre, il déplore que la dernière année de maternelle n'est pas assez reliée à l'école élémentaire.

Le but de ce rapport du HCE est de préparer au projet gouvernemental : liquider l'école maternelle pour les enfants de 3 à 5 ans et la remplacer par des jardins d'enfants, des structures d'accueil de la petite enfance, des garderies... Avec des personnels évidemment non fonctionnaires, sous qualifiés et sous payés. A 5 ans, qui serait désormais l'âge obligatoire de la scolarité, l'enfant intégrerait l'école primaire. Déjà de nombreuses écoles élémentaires et maternelles ont fusionné. L'accueil des enfants de 2 ans se





réduit d'année en année. La voie est ouverte. Et ici et là ont déjà été évoqués les établissements de la scolarité obligatoire (de 5 à 16 ans) : imaginez combien ces fusions permettraient d'économies de postes !

M a i s n'extrapolons pas. Voyons la suite du rapport.

« Des écoles très dispersées... 50% des écoles ont moins de 5 classes... moins de 300 parviennent au seuil de 15 classes... L'émiettement en petites structures - liées à l'attachement de la population et des élus au symbole que

constitue le maintien de l'école de proximité - empêche les échanges entre maîtres d'un même cycle, limite les interventions extérieures et fait obstacle à la pratique d'activités collectives. Il va ainsi à l'encontre de l'intérêt des élèves. La création du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) ne règle que partiellement le problème. » On ne saurait être plus clair !

« Une direction d'école sans véritable statut... Le titulaire de la fonction n'a pas l'autorité nécessaire pour assurer pleinement la direction de son école... Le conseil d'école a un rôle souvent formel, faute de pouvoir disposer des pouvoirs d'un conseil d'établissement ou d'administration » Là aussi, c'est très clair : le HCE préconise la création d'établissements pour le primaire, les Etablissements publics de l'enseignement primaire (EPEP), dont le projet est dans les

tiroirs du Ministère. « Le débat sur la fonction de directeur d'école primaire, dotée de compétences explicites, ne devrait plus être éludé ».

Et comme « les Inspecteurs de l'Education nationale disposent de moins en moins de temps pour observer les enseignants face à leurs élèves... absorbés par des tâches administratives... la réflexion sur le statut de directeur d'école impliquera de repenser la répartition des responsabilités entre directeurs et IEN ».

Au vu des médiocres résultats de l'école primaire, le HCE suggère des réformes (contre-réformes) qui permettraient au gouvernement de supprimer des milliers de postes d'enseignants. Et, en soi, ce n'est pas une surprise. C.G.

Perles du passé

189. — La qualité la plus essentielle dans une femme.

La qualité la plus essentielle dans une femme est la douceur et l'égalité de caractère. Ne l'oubliez jamais : il n'y a pas un seul homme qui soutienne les contrariétés ;

et tous, s'ils sont honnêtes, se rendent à la raison, quand les représentations ne sont mêlées ni d'emportement ni d'aigreur. Qu'une femme attende, pour combattre ce qu'elle croit nuisible aux intérêts de son mari, que le premier moment du désir soit passé ; une femme crieuse, obstinée, exigeante, emportée, forcerait le meilleur époux et le plus tendre père à désertir la maison. Deux choses dégoûtent aussi beaucoup les hommes de leur vie intérieure ; et ces choses sont la bouderie et les pleurs. Alors ils s'ennuient ; ils se déplaisent chez eux, et de perfides amis leur ont bientôt conseillé de se distraire ailleurs. Quand une fois un mari a pris l'habitude de chercher le repos et la gaieté hors de sa demeure, adieu la prévoyance et l'économie, adieu la paix intérieure, adieu tout le bonheur de la vie.

M^{me} CAMPAN¹

156. — Les Nègres.

Quoique les nègres aient peu d'esprit, ils ne laissent pas d'avoir beaucoup de sentiment ; ils sont gais ou mélancoliques, laborieux ou fainéants, amis ou ennemis, selon la manière dont on les traite. Lorsqu'on les nourrit bien et qu'on ne les maltraite pas, ils sont contents, joyeux, prêts à tout faire, et la satisfaction de leur âme est peinte sur leur visage ; mais quand on les traite mal, ils prennent le chagrin fort à cœur et périssent quelquefois de mélancolie ; ils sont donc fort sensibles aux bienfaits et aux outrages, et ils portent une haine mortelle contre ceux qui les ont maltraités ; lorsqu'au contraire ils s'affectionnent à un maître, il n'y a rien qu'ils ne fussent capables de faire pour lui marquer leur zèle et leur dévouement.

BUFFON.

